



DELIBERATION : N° 2024/044

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Mission AMO Bourg-centre partie démocratie participative – Demande de subventions

Convocation du : 17-05-2024

Rapporteur : Monsieur Antoine COTTIN.

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 22 mai 2024 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (12) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, FLAIG Béatrice, LECLERC Hervé, GERVOT Christian, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Membres absents excusés représentés (04) : GAILLARD David a donné pouvoir à DE MACEDO Karine, GENSSLER Bernard a donné pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, BILBAUT Mathilde a donné pouvoir à MENQUET Céline, SENNEGON Stéphane a donné pouvoir à SFORZI Olivier.

Membres absents excusés non représentés (01) : Pascal CLUZEL.

Membres absents non excusés et non représentés (02) : DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien.

Nombre de votants : (16).

Secrétaire de séance : Mme Karine DE MACEDO.

Vu la précédente délibération n°2024-031 en date du 3 avril 2024, validant la mise en œuvre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'un accompagnement de la collectivité au montage du dossier Bourg-Centre de la Commune et sollicitant l'aide du Conseil Régional d'Occitanie,

Considérant que cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comporte, dans le cahier des charges, des actions de concertation de la population, afin d'associer les habitants à la réflexion sur le devenir du Bourg-Centre, et notamment de l'ancienne école ;

Considérant qu'il est possible de solliciter les aides les plus élevées auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre des aides apportées à l'accompagnement pour la mise en place d'un processus de démocratie participative ;

Considérant qu'au vu des offres présentées, le financement des actions liées à la démocratie participative se situe à environ 4 900.00 € H.T. ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE les aides financières les plus élevées possibles de la part du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le dossier Bourg-Centre de la Commune, dans sa partie démocratie participative, estimée à 4 900.00 € H.T..

AUTORISE le Maire à soumettre le dossier de demande de financement correspondant à cette affaire.

Pour : 16
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part au vote : 00

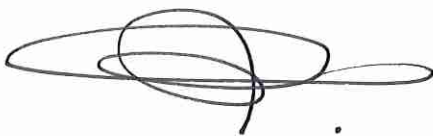
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 22 mai 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire
Karine DE MACEDO



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>